**Milieu Éducatif / Placement :** enfants âgés de 5 ans (inscrits à la maternelle) et de 6 ans jusqu'à 21 ans *(Pour la tenue de dossiers du district scolaire uniquement)*

**Dates du PEI du**       **au**

|  |
| --- |
| **Informations de l'élève** |
| Nom de l’élève :       | Date de naissance de l'élève :       |
| N° identifiant de l’élève :       | Niveau scolaire :       |

|  |
| --- |
| **Données récapitulatives sur l’éducation spéciale** DOE034 : Milieu éducatif pour les élèves âgés de 5 ans (inscrits à la maternelle) et âgés de 6 à 21 ans :       |
| **UNIQUEMENT les élèves âgés de 5 ans (inscrits en maternelle) et de 6 à 21 ans :*** **01** N'étant pas actuellement un élève âgé de 6 à 21 ans placé en éducation spéciale, mais l'étant auparavant pendant l'année scolaire en cours
* **10** Inclusion complète - services d'éducation spéciale en dehors de la salle de classe de l'éducation générale moins de 21% du temps
* **20** Inclusion partielle - services d'enseignement spécialisé en dehors de la salle de classe de l'enseignement général de 21% à 60% du temps.
* **40** Salle de classe essentiellement séparée - services d'enseignement spécialisé en dehors de la salle de classe de l'enseignement général plus que 60% des cas.
* **41** Externat séparé public
* **50** Externat séparé privé
* **60** Foyer éducatif
* **70** Enseignement à domicile/à l’hôpital
* **90** Établissements de l'Institution Résidentielle Publique (DMH et DPH = 0370XXXX écoles, DYS = 09200300, Établissement de comté ou Départements correctionnels = 09200500)
 |

***Aux fins de cet exercice, le nombre total d’heures par semaine = 28 heures. Cela ne reflète pas nécessairement les heures réelles d’une semaine scolaire.***

|  |
| --- |
| **Études de cas pour aider à déterminer les environnements éducatifs correspondants pour DOE034** |
| ***Scénario*** | ***Détermination*** | ***Placement correct*** |
| Maria âgée de 5 ans est inscrite à la maternelle. Elle passe la majeure partie de sa journée dans la classe de maternelle, mais est retirée de la classe de l’éducation générale pour l’orthophonie et les services d’éducation spéciale pour un total de deux heures. | - 2 heures par jour X 5 jours = 10 heures de l’éducation spéciale en dehors du cadre de l’éducation générale- 10 heures / 28 heures totales par semaine X 100 = 35.7% à l’extérieur de la salle de classe de l’éducation générale | **20 Inclusion partielle** services de l’éducation spéciale en dehors de la salle de classe de l'enseignement général de 21% à 60% du temps. |
| Pendant toute la journée d’école, Stacy, 14 ans, participe à un programme de collaboration dans un bâtiment situé à l’extérieur de l’environnement d’enseignement général qui offre des services éducatifs principalement aux élèves handicapés. | Stacy ne fréquente pas son école publique locale, mais plutôt un programme de collaboration publique dans une école séparée. Elle est là pendant la journée et n’y passe pas la nuit. Elle reçoit tous ses services d’éducation spéciale dans cette école. | **41 Externat séparé public** |
| Le district a placé Pat, 12 ans, dans une école privée d’éducation spéciale agrée du Massachusetts. Bien qu’il fréquente toujours cette école pendant la moitié de la journée, il retourne maintenant à son école secondaire locale où il participe à deux classes d’éducation générale et à une classe de compétences de vie en éducation spéciale. | Pat est placé dans l’école privée d’éducation spéciale du Massachusetts. Même s’il fréquente son école secondaire locale et est dans le milieu de l’éducation générale, son placement primaire est l’école privée séparée. | **50 Externat séparé privé** |
| Raymond, huit ans, est un élève à domicile qui reçoit 4 heures par semaine d’ergothérapie individuelle. | 4 heures de services d’éducation spécialisée en dehors de l’éducation générale/ 28 heures totales X 100 = 14,3 % en dehors de l’éducation générale | **10 Inclusion complète** services d'enseignement spécialisé en dehors de la salle de classe de l'enseignement général moins que 21% du temps |
| Tamara, 17 ans, reçoit tous ses cours de base dans une classe d’éducation spéciale. Elle participe à un cours au choix avec ses pairs non handicapés pendant une heure chaque jour. | - 28 heures totales moins 5 heures par semaine dans l’éducation générale = 23 heures de l’éducation spéciale en dehors de l’éducation générale- 23 heures de services d’éducation spéciale en dehors de l’éducation générale / 28 heures totales X 100 = 82,1% en dehors de l’éducation spéciale | **40 Salles de classe substantiellement séparée** services d'enseignement spécialisé en dehors de la salle de classe de l'enseignement général plus que 60% du temps |
| Robert, âgé de 16 ans, fréquente son école secondaire locale où il participe principalement à des cours d’enseignement général. De plus, il reçoit une heure de services d’éducation spécialisée dans une salle de ressources chaque jour. En novembre, Robert a été arrêté et se trouve maintenant dans un établissement du ministère des Services à la Jeunesse. Il devrait y rester pendant trois mois. | - Tout rapport SIMS qui a lieu avant l’arrestation de Robert en novembre sera calculé et déclaré conformément à son PEI. 5 heures de services d’éducation spéciale en dehors de l’éducation générale / 28 heures totales X 100 = 17,9% en dehors de l’éducation générale.- Tout rapport SIMS qui se produit pendant que Robert se trouve dans l’établissement DYS doit être déclarée dans un établissement résidentiel public. | **10 Inclusion complète** services d'enseignement spécialisé en dehors de la salle de classe de l'enseignement général moins que 21% du temps**90 Établissements Institutionnels Résidentiels Publics** Département des Services à la Jeunesse SIMS code scolaire = 09200300 |